Bilan de la prospection Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* réalisée sur le marais de la Seilleraye (communes de Carquefou et Mauves-sur-Loire)

Étude réalisée dans le cadre du Plan national d'actions Phragmite aquatique 2010-2014

Étude financée par l'Agence de l'eau et la LPO 44

Rédaction : Franck Latraube

Décembre 2015

1. Présentation du protocole 2015

Le camp de baguage s'est déroulé sur le Marais de la Seilleraye (communes de Carquefou et de Mauves-sur-Loire) au cœur de la zone Natura 2 000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes », sur les terrains appartenant au Département de Loire-Atlantique, du 13 au 26 août 2015, soit 10 matinées de capture au total. Trois journées d'interruption engendrées par de mauvaises conditions météo (les 14, 23, 24 et 25 août). Les prospections ont eu lieu sur une roselière d'environ 28 hectares séparée par le ruisseau du Gobert. En aval sur le ruisseau, un couple de castor d'Europe (*Castor fiber*) a établi depuis au moins deux ans un barrage. Toutefois, le niveau d'eau est maitrisé par un système de siphon permettant d'abaisser le niveau d'eau.
Nous avons appliqué le protocole national ACROLA qui consiste à estimer les populations migratrices de Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola).* Cette méthode de capture standardisée a été appliquée durant toute la durée de cette prospection. Une unité de capture ACROLA est caractérisée par trois filets de 12 mètres chacun, en ligne, associés à une repasse diffusant uniquement le chant nuptial du Phragmite aquatique et déclenchée 1h30 avant l'aube. Toutes les espèces capturées sont mentionnées dans cette unité de capture afin de connaître le pourcentage de Phragmite aquatique par rapport aux autres. Le détail du protocole est disponible sur le lien suivant : http://www2.mnhn.fr/crbpo/spip.php?article113

4 unités ACROLA (de trois filets chacune) ont été créées deux stations étaient situées à l'interface entre du phragmitaie pure et de la cariçaie (au nord de la zone d'étude) et deux autres dans de la phragmitaie pure (*Phragmites australis*). Ces 4 stations ont été maintenues du 13 au 26 août. Les filets utilisés sont des filets Ecotone 5 poches avec des mailles de 16 mm (n = 5) et «des filets spéciaux phragmites aquatiques» (n = 7) 3 poches maille 14 mm mono filament qui conviennent à la capture des phragmites aquatiques en milieu ouvert (J. Gonin obs. pers.).

Filets de baguage

Barrage de castors d'Europe

2 **Figure 1. Vue aérienne de la roselière (orthophotoplan IGN 2009) emplacement des 4 unités ACROLA**

210 captures furent réalisées soit 166 oiseaux bagués et 44 contrôles répartis sur 21 espèces différentes (cf. tableau suivant).

Nom français	Nom scientifique	Bagués	Contrôles	Capturés	Rang	%
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	2		2	11	0,9
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	16	9	25	3	11,8
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	1		1	16	0,5
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	6		6	6	2,8
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	1		1	16	0,5
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*	2	2	4	8	1,9
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica cyanecula*	1		1	16	0,5
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	2		2	11	0,9
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	2		2	11	0,9
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	14		14	5	6,6
Locustelle luscinioïde	*Locustella luscinioides*	2		2	11	0,9
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*	3	1	4	8	1,9
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	11	9	20	4	9,5
Merle noir	*Turdus merula*	1		1	16	0,5
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*	5		5	7	2,4
Mésange charbonnière	*Parus major*	1	1	2	11	0,9
Phragmite aquatique	***Acrocephalus paludicola***	**1**	**1**	**2**	**10**	**0,9**
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	54	9	63	1	29,9
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	1		1	16	0,5
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	39	12	51	2	24,2
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	1		1	16	0,5
	TOTAL	**166**	**44**	**210**		

Les espèces dominantes sont le Phragmite des joncs (63 bagués) et la Rousserolle effarvatte (39 baguées).

Concernant les espèces qui ont un intérêt particulier, certaines sont bien représentées. Le **Phragmite aquatique arrive lui en 10ème position, avec un individu bagué et un individu contrôlé ;** même si celareprésente moins de 2% des captures, sa présence n'est en rien anecdotique. **Concernant l'individu contrôlé, il s'agit d'un individu bagué hors du site de la Seilleraye** avec une bague française de l'année (oiseau de première année) mais dont la provenance n'est à ce jour pas connue.

2.1. Phénologie des captures sur l'ensemble de la période de capture

Les 10 jours et la permanence des stations ACROLA permettent de montrer une évolution des captures au cours du mois d'août grâce à la régularité du protocole et à l'ouverture. La variation quotidienne des captures a été observée pour 4 espèces de passereaux paludicoles (Fig. 2).

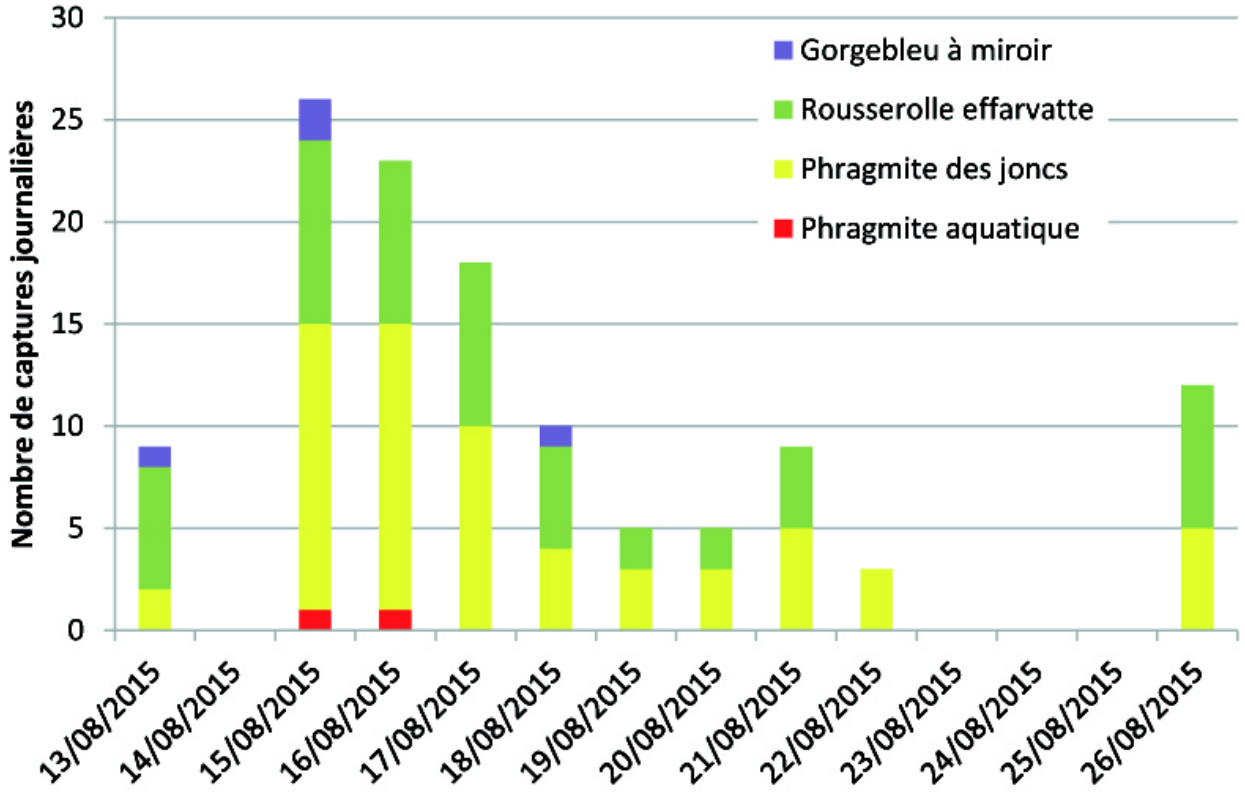

Figure 2. Phénologie des captures pour les 4 espèces de passereaux capturés

Les journées les plus favorables ont été les 15, 16 et 17 août en termes de nombre de capture. Les phragmites aquatiques ont été capturés le 15 et le 16 août.

2.2. Calcul de l'indice 93

La période d'ouverture des unités de capture n'est pas prise en compte dans le calcul de «l'indice brut», ce qui favorise les stations qui ont mis en œuvre le thème sur une courte période du pic de migration du phragmite.
Pour tenir compte de ce biais, il est proposé de pondérer «l'indice brut» par le temps. Le nouvel «indice 93» est calculé ainsi :
- Indice 93 = k*i*100
- coefficient d'ouverture «k» = t/T
- t = nb de jours ouverts
- T = temps total d'ouverture = 93 jours (du 15 juillet au 15 octobre : période maximum de migration du phragmite aquatique en France)
- i = indice brut = Na/Nu
- Na = nb d'Acrola capturés en unité de capture (auto-contrôles inclus sauf auto-contrôles intrajournaliers)
- Nu = nb d'unités jours (cumul du nb quotidien)

K = 10/93=**0.107**
I = 2/6 = **0.33**
Indice 93 = 3.6 (0.11*0.33*100)

A titre d'information, la Baie de l'Aiguillon avait en 2011 un indice 93 de 32. Cette année, les indices des autres stations de baguage ne sont pas connus.

2.3. Contrôles étrangers

1 seul phragmite des joncs bagué en Grande-Bretagne a été contrôlé le 26 août 2008.

3. Conclusion

Cette prospection de 10 journées **sur un nouveau site de baguage a permis de découvrir un nouveau site de halte migratoire pour le Phragmite aquatique**.

3.1 Fréquentation du Phragmite aquatique sur le Marais de la Seilleraye

L'année 2015 est caractérisée par une année assez faible en termes de capture au niveau national. Il existe de nombreuses disparités entre les sites de baguage et une analyse nationale n'a pas encore été réalisée. Ainsi depuis quatre années, le nombre de captures de phragmites aquatiques semble diminuer. Cette observation est réalisée sur des sites où le protocole de capture est resté le même tel que sur le Lac de Grand-Lieu ou dans l'estuaire de la Loire. Néanmoins, seule une analyse globale des résultats à l'échelle nationale pourra vraiment évaluer cette année en termes de fréquentation.
La capture de deux phragmites aquatiques sur le site de la Seilleraye est à relativiser par rapport au nombre total d'oiseaux capturés. En effet, 206 oiseaux capturés en 10 journées de baguage est un résultat très faible. À titre de comparaison, ce résultat est celui d'une bonne matinée de baguage sur le Lac de Grand-Lieu avec un linéaire de filet deux fois moins élevés. **Ainsi si l'on s'intéresse à l'indice 93 (3.5), ce résultat est assez proche d'un site national tel que celui du Massereau en estuaire de la Loire qui était de 5.9 en 2014**.

3.2. Les perspectives en termes de gestion pour le site

La roselière sur le marais de la Seilleraye a été pâturée jusqu'en 2013. Suite à l'envasement de plusieurs bovins, la pose d'un fil barbelé rend la roselière inaccessible au bétail. Il est difficile d'évaluer l'évolution du milieu avec la présence du Castor d'Europe en aval qui influençe le niveau d'eau annuel du ruisseau du Gobert et donc la végétation. La gestion estivale ou automnale des roselières a montré sur d'autres sites qu'elle avait un impact positif en termes de gestion pour le Phragmite aquatique. Aussi serait-il souhaitable de maintenir une faible pression de pâturage à partir du mois d'août si la portance du sol le permet.

Remerciements

A l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour sa contribution financière au camp de baguage ainsi qu'au Conseil Départementale de Loire-Atlantique pour nous avoir autorisés à capturer sur ce site. Merci à Bérengère Maheu, Romain Batard, Abel Pampart, Antoine Allain, Quentin Demarquet, Antoine Gergaud, Marc Bellion pour leur aide durant ce camp de baguage.

Annexe I : Clichés sur l'habitat présent en périphérie du site de capture

Figure 3. Station ACROLA 1

Figure 4. Station ACROLA 2

Figure 5. Station ACROLA 4, 5 et 6 zone de capture du 2ème Phragmite aquatique.

Figure 5. Station ACROLA 3 et 4 secteurs de capture des deux phragmites aquatiques